



Communauté de communes Bugey-Sud

Commission accessibilité du 25 mai 2021



Relevé de décisions



BUGEYSUD
Communauté de communes

Type de document	Relevé de décisions de la commission accessibilité
Rédacteur	A. BARBIER
Elus présents	JM. BERTHET, MC. RIEIRA, S. SCHREIBER, JF BRUN, A. MEURIAU, D. RAVIER
Validation du CR par	MC. RIERA, S. CHRISTOPHE
Agents présents	L. DUMOULIN (Dubuisson architecture), S. CHRISTOPHE (CCBS), A. BARBIER (CCBS)
Membres associations présents	M.BORGEY (APF), T. ABERT (APF), JC. LERIGET (ABSA)
Excusés	M. BANDET
Diffusion :	Bureau, Commission accessibilité
Document(s) annexé(s)	Support de présentation

Elus :

PG= Pauline GODET, **RC**= Régis CASTIN, **FAM**= Franck ANDRE-MASSE, **PR**= Pierre ROUX, **MK**= Myriam KELLER, **PN**= Philippe NARDIN, **MCR**= Michel Charles RIERA, **JMB**= Jean-Michel BERTHET, **PC**= Pierre COCHONAT, **FM**= Francine MARTINAT, **SS**= Sylvie SCHREIBER, **OG** = Olivier GONDARD, **DL** = Dimitri LAHUERTA, **TV**= Thierry VERGAIN, **JFB** = Jean-François BRUN, **AM** = Annie MEURIAU, **DR** = Danielle RAVIER

Agents/intervenants/membres d'associations : **LM** = L. DUMOULIN (Dubuisson architecture), **SC** = S. CHRISTOPHE (CCBS), **AB** = A. BARBIER (CCBS), **MB** = Maryse BORGEY, **TA** = Thierry ABERT, **JCL** = Jean Claude LERIGET

Sujets	Commentaires	Décisions	Qui fait
Introduction de la commission	MCR/SC - Introduction de la réunion, tour de table, point d'avancement du projet	Pour mémoire.	
Présentation du projet	LD - Visite virtuelle du site, accès au site, circulations, aménagements dédiés aux PMR (places de parking PMR, cheminements extérieurs circulables en fauteuil roulant, cabines de change et douche adaptées PMR, ...)	Pour mémoire	
Vestiaires individuels et collectifs / sanitaires	MB - Bien que le projet tel que dessiné respecte les réglementations en termes d'accessibilité, afin d'améliorer la qualité d'accueil, la suggestion est faite à l'architecte de créer un local dédié aux PMR regroupant douche, sanitaire, tablette repliable pour allonger et faciliter l'habillage de la PMR.	Intégrer dans le plan un local en lieu et place des douche PMR regroupant les équipements suivants : douche PMR, WC PMR, tablette de change escamotable, casier. A intégrer du côté des vestiaires individuels et collectifs	LD
	MB - Prévoir des casiers accessibles PMR : plus grands et en partie basse	A intégrer dans le projet	LD
	SS - Il faut bien tenir compte qu'il peut y avoir des groupes de PMR qui auront à accéder au centre aquatique	En cas de groupes de PMR, un vestiaire collectif sera mis à disposition	
	MB - Des protections sont-elles prévues pour les fauteuils roulants dans les douches	LD - Pour les personnes en fauteuil roulant, un fauteuil adapté leur sera mis à disposition par le centre aquatique, les fauteuils privés seront stockés dans des locaux secs	
	TA - Afin d'aider aux transferts de fauteuils, il serait souhaitable qu'à		

Sujets	Commentaires	Décisions	Qui fait
	minima un agent du centre aquatique soit formé		
	TA - Un emplacement est-il prévu pour le stockage des fauteuils personnels	SC - Les fauteuils personnels pourront être stockés dans les cabines PMR	
	TA - Essayer dans la mesure du possible d'alterner les WC PMR avec transfert fauteuil gauche et droite	LD - Cette remarque sera prise en compte dans la prochaine version de plan	LD
Halle bassin	MB - Quelle est la température prévue dans la halle bassins	LD - La température sera maintenue à 27°C dans et en dehors de l'eau toute l'année	
	MB - Rappel de l'intérêt de certain kinésithérapeute pour l'utilisation de cet outils (bassins, cabines de massage, ...)		
	TA - Existe-t-il d'autres accès ne passant pas par les pédiluves pour accéder à la halle bassins	SC - L'ARS oblige le passage par le pédiluve pour toute personne entrant dans la halle bassin LD - Les pédiluves sont dessiné suivant les réglementations en vigueur et adaptés au passage de PMR.	
	JCL - Certaines compétitions nécessitent un bassin 8 lignes	SC - Le choix politique au moment de la rédaction du programme a limité le bassin sportif à 6 lignes, c'est-à-dire 1 de plus que la piscine municipale de Belley et le minimum nécessaire pour l'accueil de compétition au niveau régional	
Extérieurs	TA - Une aire de dépose bus adaptée aux PMR est-elle prévue ?	LD - Oui	

Sujets	Commentaires	Décisions	Qui fait
	TA - Les rayons de giration des bus dans le parking ont l'air étroits sur plan	SC - Rayons de giration pour le retournement des bus à vérifier	LD
	TA - La terrasse végétale à l'arrière du bâtiment n'est pas accessible en fauteuil roulant telle que dessiner car uniquement engazonnée	LD - Cheminement en stabilisé à créer pour desservir cet espace	LD
	TA - Bien penser aux surlargeurs réglementaires des places de parking PMR, essayer dans la mesure du possible d'accoler ces places à un cheminement stabilisé ou directement au parvis de l'entrée	LD - étant donné leur position actuelle, en retouchant légèrement la noue d'infiltration, toutes les places PMR peuvent être directement liées au cheminement en stabilisé, plan à modifier dans ce sens	LD
	TA - Bien penser aux bandes rugueuses et vitrophanies pour le public malvoyant	LD - prévus	

Prochain RDV :

→ Commission accessibilité le 21/09/21 à 14h00 (ODJ : PAV)